

pourrait l'ennemi. Le poste d'observation de la cathédrale avertissait à chaque instant le maréchal des mouvements de concentration qui s'opéraient. Rien de plus saisissant que la lecture de ces dépêches qui se succédaient d'une manière continue, mais qui toutes trouvaient le maréchal imperturbable.

Une fois l'armée réunie, il appelle les commandants de corps, leur donne ses instructions, puis l'idée lui vient de faire établir sur la route de Sainte-Barbe une batterie de gros calibre pour combattre l'artillerie ennemie. On va chercher les pièces au fort Saint-Julien. On construit aussi vite que possible un épaulement pour les couvrir. Pendant ce temps, l'ennemi se renforce, se masse, occupe les positions que depuis le 26, éclairé par la démonstration faite ce jour-là, il a fortifiées et puissamment armées. Enfin, à quatre heures le signal est donné et le combat s'engage.

L'on sait quels efforts exigea la prise des positions de Nouilli et de Noisseville qu'avaient occupées sans coup férir, le 26, les avant-gardes du 3^e corps, et comment l'on n'avait encore atteint que le village de Servigny quand la nuit vint forcément mettre un terme au combat.

Nos troupes couchèrent sur le terrain qu'elles venaient de conquérir. Le 1^{er} septembre, de grand matin, le maréchal expédia aux commandants des 3^e, 4^e et 6^e corps l'ordre confidentiel suivant :

« Selon les dispositions que l'ennemi aura pu faire devant nous, nous devons continuer l'opération entreprise hier, qui doit : 1^o nous conduire à occuper Sainte-Barbe, et 2^o faciliter notre marche vers Bethinville. Dans le cas contraire, il faudra tenir dans nos positions, s'y fortifier, et ce soir nous reviendrons alors sous Saint-Julien et Queuleu. Faites-moi dire par le retour de l'officier qui vous remettra cette note ce qui se passe devant vous. »

Un pareil ordre n'était que trop significatif et ne pouvait aboutir qu'à un mouvement de retraite. C'est ce qui eut lieu; il s'effectua en bon ordre, et dans l'après-midi, l'armée avait regagné ses quartiers.

A ce moment même succombait, sous les efforts réunis des armées, le maréchal de Mac-Mahon accouru au travers de tous les périls au secours de son chef.

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Les opérations actives de l'armée de Metz prirent fin le 1^{er} septembre.

La défaite de Forbach, ainsi que nous l'avons vu, fut uniquement causée par l'absence de direction dans laquelle le maréchal laissa le général Frossard et son propre corps d'armée.

L'armée, une fois repliée sous les murs de Metz, devait battre en retraite sur Châlons. Tel était l'or-

dre formel de l'empereur. Cette mesure était commandée par la nécessité de conserver une communication avec les réserves de l'armée du Rhin, qui contenait la plus grande partie des cadres de l'armée française.

Au lieu d'exécuter sans retard cet ordre, le maréchal prend des mesures entraînant forcément le ralentissement de la marche de l'armée et laisse à l'ennemi toute facilité pour le devancer sur les plateaux.

Après la bataille du 16, alors que les routes d'Étain et de Briey sont encore libres, le maréchal suspend sa marche, et revient sur ses pas sous le prétexte de se ravitailler. Le 17, au soir, il envoie le commandant Magnan assurer l'empereur qu'il compte toujours se conformer à son ordre de retraite. Puis, dès le lendemain 18, il prépare un nouveau mouvement en arrière; mais au même moment la bataille s'engage, bataille inutile, puisque le maréchal est déjà décidé à rentrer dans le camp retranché de Metz: la manière dont il dispose ses troupes sur le terrain et les ordres qu'il donne au maréchal Canrobert, le prouvent complètement.

La bataille de Saint-Privat est perdue par la faute du commandant en chef, qui confie la clef de la position à un corps incomplet et très-affaibli, et qui, demeurant loin du champ de bataille, reste sourd aux appels pressants et réitérés de son lieutenant. L'armée est reportée en arrière des plateaux, et ne pourra désormais déboucher qu'au prix des plus grands efforts; cependant, le lendemain 19, le maréchal Bazaine écrit à l'empereur qu'il compte toujours partir dans la direction du nord.

Le 18, au soir, revenait de Châlons le commandant Magnan, apportant la nouvelle de la constitution d'une deuxième armée, destinée à venir au secours de celle de Metz. Bien que les chemins soient ouverts, le commandant Magnan ne passe pas. Mystérieuse circonstance, qui va laisser le maréchal libre de ses résolutions.

Le 23, une dépêche annonçant l'arrivée prochaine de l'armée de secours, le force à prendre un parti. Au lieu de faire tous ses efforts pour aller au-devant du maréchal de Mac-Mahon vers Montmédy, comme il l'a toujours annoncé, le maréchal Bazaine tourne le dos à cette direction, porte ses troupes sur la rive droite, et borne ainsi son concours à une simple démonstration, résolu qu'il est à ne pas quitter le camp retranché de Metz, sous la protection duquel il compte attendre le dénoûment de la crise militaire et politique qui se prépare.

Ce n'est pas tout: en exposant dans la conférence de Grimont, à ses lieutenants, la situation de l'armée sous un jour faux, en se taisant sur le mouvement du maréchal de Mac-Mahon, en déclarant qu'il n'a de munitions que pour une seule bataille, alors que son approvisionnement de munitions est entièrement reconstitué, il provoque une déclaration, en vertu de laquelle l'armée doit de-

meurer à Metz et renoncer à gagner l'intérieur de la France.

Le même jour il annonce au ministre de la guerre qu'il est impossible de percer les lignes d'investissement. En même temps, il écrit au maréchal de Mac-Mahon qu'il est cerné, mais faiblement, qu'il percera quand il le voudra, et qu'il l'attend.

Sur un nouvel avis du maréchal de Mac-Mahon, le maréchal Bazaine fait le 31 août une nouvelle démonstration, que les dispositions qu'il ordonne condamnent à l'avance à un avortement.

Telle fut la conduite du maréchal Bazaine pendant la période des opérations actives. La pensée de soustraire son armée aux bouleversements, devenus inévitables, dicta ses résolutions. Ces préoccupations égoïstes vont encore le dominer pendant le blocus. La révolution qu'il a prévue éclate. Un nouveau gouvernement surgit. Contre toute attente, Paris va tenir; la défense nationale s'organise. Devant une résistance, dont la durée dépassera certainement celle de ses approvisionnements, le maréchal va chercher à précipiter le dénoûment de la situation, non en combattant, mais en traitant avec l'ennemi. Comment entraîna-t-il dans cette voie, qui n'était pas celle du devoir, ses lieutenants et sa brave armée, dont la loyauté ne put croire à de semblables trames que le jour du désastre? C'est ce qu'il nous reste à exposer.

DEUXIÈME PARTIE.

Période du blocus jusqu'au 7 octobre.

CHAPITRE 1^{er}.

CONDITIONS DE RÉSISTANCE DE LA PLACE DE METZ.

État des travaux de défense et de l'armement des forts le 1^{er} septembre.

A partir du 1^{er} septembre, le maréchal renonça à toute opération importante. Le sort de l'armée se trouvait donc lié désormais à celui de la place de Metz.

Le moment est venu d'examiner quelles étaient la situation de cette place et ses conditions de résistance.

D'importants travaux avaient été entrepris en 1865 pour remettre en parfait état de défense les fortifications du corps de place. En 1868, on se décida à étendre le rayon d'action des défenses en construisant cinq forts destinés à protéger la ville contre un bombardement, et à constituer un camp retranché qui pût servir à la fois de refuge et de soutien pour nos armes. Ces forts étaient loin d'être terminés lorsque la guerre fut déclarée; mais, bien qu'inachevés, ils présentaient de tout autres conditions de résistance que les ouvrages improvisés

par les Russes devant Sébastopol, et dont la prise nous coûta tant d'efforts et de sacrifices.

Les forts de Plappeville et de Saint-Quentin avaient leurs fossés creusés dans le roc. Les escarpes et les contre-escarpes étaient complètes: les logements avaient été occupés dès l'hiver de 1869-1870. Les remparts étaient massés, ainsi que les glacis; il ne restait plus qu'à recouvrir de cette terre végétale la surface des remblais et les parapets. L'armement en batteries s'élevait, au 1^{er} septembre, à 75 bouches à feu au fort de Plappeville, et à 44 au fort Saint-Quentin.

Le fort de Saint-Julien est un grand pentagone composé de quatre fronts principaux de 250 mètres de longueur et d'une gorge de 500 mètres; les escarpes étaient achevées à peu près complètement sur les quatre fronts de tête et sur la moitié de la gorge. Les portions non revêtues étaient palissadées. Une brèche considérable existait dans le bastion de gauche voisin de la gorge avait été barrée par une forte palanque. Les fossés étaient à peu près à profondeur, mais ils n'étaient à largeur que devant les bastions de trois des fronts de tête: il n'y avait pas de contre-escarpe. La grande caserne centrale n'était pas voûtée. Elle fut blindée en charpente. Deux grands magasins à poudre, 300 mètres courants d'arceaux en décharge, de grandes et vastes poternes, présentaient de précieuses ressources pour abriter les hommes et le matériel. Les parapets du corps de place étaient à peu près massés. Mais il existait une lacune dans le milieu du cavalier. L'armement en batterie s'élevait à 78 bouches à feu à la date du 1^{er} septembre.

En avant de Saint-Julien, de fortes redoutes avaient été organisées sur les positions de Châtillon et de Grimont.

Le fort de Queuleu est un grand pentagone de même forme que Saint-Julien, mais avec des fronts de 250 mètres et une gorge de 700 mètres de longueur. Les escarpes achevées sur trois fronts et demi étaient très-près de l'être sur une grande partie de la gorge. Il en restait 450 mètres à construire.

Les fossés étaient à profondeur et à largeur sur deux fronts et à une profondeur moyenne de 7 mètres dans le restant, sauf sur le front latéral de gauche, où la profondeur ne dépassait pas 4 à 5 mètres. La caserne sous le cavalier était terminée et pouvait contenir 1,600 hommes. Il existait en outre un grand nombre d'abris, notamment dans les arceaux en décharge de la gorge. Le grand cavalier était entièrement massé. L'armement en batterie le 1^{er} septembre s'élevait à 95 bouches à feu bien traversées et munies d'abris. Le plus grand nombre de bouches à feu était du calibre de 24 court.

Un ouvrage avancé avait été construit sur les positions des Bordes, en avant du fort Bellecroix.

Quant au fort de Saint-Privat, il était seulement massé et ne possédait pas d'abris. Mais en arrière

de lui se développait la ligne du chemin de fer dont la partie centrale en déblai était inabordable. Cette ligne, garnie d'épaulements bien armés et soutenue par trois redoutes, constituait une avancée très-solide, que l'ennemi aurait eu de grandes difficultés à emporter et où il n'aurait pu se maintenir d'ailleurs sous les feux croisés de Saint-Quentin et de Queuleu.

En résumé, à l'époque du 1^{er} septembre, les forts de la rive gauche étaient en parfait état de défense. Quant à ceux de la rive droite, ils étaient certainement à l'abri d'une attaque de vive force et en mesure de résister à un siège régulier, grâce aux perfectionnements qu'on apportait chaque jour à leur organisation.

Etablissements de lignes de défense.

En outre des défenses permanentes et des grosses redoutes dont il vient d'être fait mention, les campements de l'armée étaient protégés par des lignes de batteries prenant appui sur les forts et sur les redoutes et qui, dans le cas d'un siège régulier, auraient permis à la garnison de prolonger la défense extérieure. Mais si ces lignes étaient bien combinées dans ce but, par contre elles ne répondaient guère aux conditions d'une défense active et éloignée, la seule digne d'une grande armée.

L'occupation sur la rive gauche de la naissance du contre-fort du Saint-Quentin, au-dessus du bois de Saulny et de Fèves et sur la rive droite de la ligne de faite qui s'étend de Mercy par Laquenexy jusqu'à Bellecroix, aurait rejeté au loin les lignes d'investissement et soustrait l'intérieur des campements aux vues de l'ennemi; mais le terrain sur lequel on s'établit fut si restreint que s'il était entré dans les desseins de l'ennemi de bombarder les camps, rien n'aurait pu l'en empêcher.

Cette situation, qui ne pouvait échapper à la perspicacité du maréchal, fut causée en partie par l'incertitude qui pesa dès l'abord sur les destinées de l'armée. Aussi, quand, le 26 août, le général Coffinières, à la fois commandant supérieur de Metz et commandant du génie de l'armée, eut à donner ses indications sur le système de défense à adopter, il était tout naturel qu'il en restreignit le développement à la force de la future garnison. Comme commandant du génie de l'armée, il aurait dû indiquer une autre solution: mais comme commandant supérieur de Metz, il pouvait, si l'armée s'éloignait, être appelé à défendre la place: c'étaient des lignes de garnison qu'il devait naturellement indiquer et non des lignes d'armée.

La place, les forts et les lignes constituaient, comme on le voit, un ensemble redoutable qui aurait permis à une garnison vaillante, bien secondée par une population virile et patriotique, de tenir indéfiniment. La durée de la résistance dans les conditions ordinaires de la défense était donc

uniquement subordonnée à celle des approvisionnements.

Rôle actif que devait prendre l'armée retenue dans le camp retranché.

Le séjour de l'armée sous les murs de Metz changeait totalement ces conditions.

Il ne pouvait plus être question de résistance passive, de lutte pied à pied. Il fallait, comme il en avait été question dans la conférence du 26 août, entreprendre de grandes sorties coup sur coup, harceler sans relâche l'ennemi, lui enlever tout repos par des attaques nocturnes ou simulées, lui infliger enfin de telles fatigues que le maintien du blocus devint impossible.

La position de la place dans le voisinage de la seule communication ferrée par laquelle les armées envahissantes prenaient appui sur l'Allemagne, créait pour l'ennemi un péril imminent; il fallait en profiter pour détruire sa ligne d'opération principale.

Ainsi aurait dû être comprise la défense de Metz dans la situation nouvelle des choses: ainsi aurait dû être utilisée l'armée de 150,000 hommes réunie dans le camp retranché.

Le maréchal, au lieu de tomber dans la stupeur à la suite des événements de Sedan et de Paris, redoublant d'énergie à mesure que grandissait le péril, aurait pu devenir ainsi le sauveur de son pays, tandis qu'il fut incontestablement l'un des instruments les plus actifs de sa perte.

Mais rien ne fut fait pour organiser la défense active; les précautions les plus élémentaires prescrites pour la défense des simples places furent même mises en oubli.

Les dispositions réglementaires prescrites pour la défense des places sont négligées à Metz.

L'article 245 du règlement du 13 octobre 1863 sur le service des places spécifie les mesures que le ministre de la guerre ou le général commandant l'armée ordonnent au commandant d'une place déjà en état de guerre, et qu'ils jugent menacée d'un siège.

Lorsque le 6 août, le général Coffinières avait été nommé commandant supérieur de Metz, le commandement en chef de l'armée appartenait à l'empereur; lui seul avait, à ce titre, qualité pour ordonner. Mais il tombe sous le sens, qu'à défaut d'ordre émanant de l'initiative propre et directe du commandement, c'était à l'officier général chargé de la défense de la place à provoquer les mesures destinées à l'assurer. Cela est tellement vrai, qu'une partie des mesures édictées par le décret furent prises spontanément par le commandant supérieur.

Ce fait montre qu'il se regardait lui-même chargé d'assurer l'exécution des prescriptions du décret.

Il ne saurait par suite s'excuser de n'avoir pas pris toutes les mesures indiquées, en alléguant l'absence d'ordre précis.

Dans le cours du rapport, on cherchera à déterminer en quoi la responsabilité du maréchal Bazaine se trouve engagée à ce sujet.

L'oubli des mesures réglementaires devait exercer une influence funeste sur la défense de Metz et sur le sort de l'armée. Dans le chapitre suivant nous verrons la même négligence présider à la constitution des approvisionnements, et nous établirons comment il se fit que la population civile de la place put, avec la tolérance de l'autorité militaire, s'accroître de 20,000 âmes au moment du blocus, tandis que les règlements prescrivent le renvoi des bouches inutiles. Cette tolérance créait un danger réel: une place assiégée est toujours exposée à être bombardée; toute agglomération de population doit donc être soigneusement évitée, afin d'atténuer les conséquences du tir de l'ennemi.

MISE EN ÉTAT DE SIÈGE DE LA PLACE DE METZ, 7 AOÛT.

Ordre relatif aux étrangers.

Les autorités militaires ont le devoir, aux termes des règlements, de faire sortir de toute place menacée d'un siège, les personnes de nationalité étrangère; l'arrêt que prit à ce sujet le général Coffinières fut complètement insuffisant. Le commandant supérieur de Metz contraignait les étrangers originaires des pays avec lesquels on était en guerre à demander un permis de séjour, faute duquel ils devaient quitter le territoire sous peine d'être mis en état d'arrestation. La forme même de cet ordre d'expulsion, dans lequel est édicté tout d'abord le moyen de s'y soustraire, donne la mesure du soin avec lequel il fut appliqué.

Un nombre considérable d'Allemands reçut par condescendance des permis de séjour. On trouve là l'explication du développement extraordinaire pris par l'espionnage pendant le blocus.

CHAPITRE II

Constitution des approvisionnements.

L'approvisionnement de siège pour la place de Metz n'a pas été constitué au début de la guerre.

L'armée et la place de Metz ont résisté jusqu'au dernier morceau de pain. Cette circonstance donne une importance capitale à la question des subsistances. A-t-on pris à temps les mesures nécessaires pour constituer des approvisionnements suffisants? Une fois la place investie, la consommation a-t-elle été réglée de manière à assurer le maximum de durée à la résistance?

Ces deux questions ont été étudiées en détail dans la quatrième partie du rapport; nous ne pré-

sentons ici qu'un résumé succinct indispensable pour permettre de suivre le récit des événements.

Voyons d'abord les mesures qui furent prises pour constituer les approvisionnements.

Lorsque la guerre fut décidée, la place de Metz, comme toutes les autres places de la frontière du Nord-est, ne renfermait que les approvisionnements du service courant. Elle n'était donc pas en mesure de servir de base d'opération et de ravitaillement pour l'armée et tout était à improviser. Malgré les efforts de l'administration, le défaut de préparation eut pour conséquence inévitable le trouble, l'encombrement et la confusion.

L'intention du commandement était de prendre l'offensive. Dans cette pensée, on concentra une partie des approvisionnements dans les villes frontières destinées à servir de base d'opération, Forbach et Sarreguemines. On organisa, en seconde ligne, de grands dépôts à Metz et à Strasbourg. En constituant ainsi des magasins dans des villes ouvertes, on courait le risque de tout perdre au moindre mouvement en arrière. C'est ce que l'on reconnut, mais trop tard, lorsque la défaite de Forbach obligea l'armée de se replier.

La retraite de l'armée de Châlons, ordonnée dès le 7 août, allait avoir pour conséquence immédiate le siège ou tout au moins le blocus de Metz. Les mesures imposées en pareil cas au commandant de l'armée et au commandant de la place par les règlements militaires devenaient d'une urgente nécessité.

En ce qui concerne le service des subsistances, il appartenait au premier d'ordonner ces mesures, au second de les mettre à exécution. Aux termes du décret de 1863, il fallait former les approvisionnements de siège, faire sortir les bouches inutiles, inviter l'autorité civile à activer les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des habitants et la réunion des ressources que le pays pouvait fournir pour les besoins de la garnison, faire rentrer dans la place les récoltes, les bestiaux, constituer le comité de surveillance des approvisionnements. Le ministre de la guerre avait prescrit, le 7 août, la formation des approvisionnements de siège de la place, mais il ne fut pas donné suite à cet ordre. Un fond d'approvisionnement fut constitué plus tard seulement, pour Metz, avec les ressources considérables en farine et en vivres de campagne que l'administration y avait réunies pour le service de l'armée proprement dite.

Les ressources du pays aux environs de Metz n'ont pas été recueillies.

L'armée en se retirant abandonnait à l'ennemi des contrées fertiles. La récolte de 1870 venait d'être recueillie et il existait dans tous les villages d'immenses ressources en céréales, en fourrages, sans compter un nombreux bétail. Tout commandait de procéder sans retard, soit au moyen

d'achats, soit par voie de réquisition, à la rentrée de ces approvisionnements. Il y avait là un double intérêt : se procurer des ressources utiles et en priver l'ennemi. Malheureusement aucun ordre ne fut donné à ce sujet ni par le commandant de l'armée, ni par le commandant supérieur de la place.

Des que l'ordre de constituer des approvisionnements de siège était parvenu dans la place, c'est-à-dire le 8 août, le général Coffinières aurait dû procéder à la constitution de l'approvisionnement de siège et former un comité de surveillance, comme le prescrit l'article 260 du décret de 1863.

Son inaction en présence d'une semblable situation demeure inexplicable.

Cependant, une fois l'ordre de retraite donné, l'empereur, changeant de résolution, s'était décidé, le 8 août, à maintenir l'armée sous Metz et à manœuvrer à l'appui de cette place. Cette détermination donnait une importance encore plus grande à la constitution des approvisionnements de la place, car on ne pouvait plus espérer les former avec les magasins que l'armée laisserait en arrière, puisqu'elle allait évidemment les consommer.

Tout commandait donc de mettre à profit les ressources de la région que l'on abandonnait à l'ennemi. Le temps ne fit pas plus défaut que les moyens de transport ; cela ressort des faits rappelés dans la partie du rapport relative aux subsistances. En se bornant à recueillir le dixième de la récolte, proportion bien faible si on la compare aux évaluations formulées par des gens compétents, les approvisionnements de la place eussent été doublés.

Admission dans la place des émigrants des campagnes, au chiffre de 20,000.

Non-seulement on ne prit aucune mesure dans ce sens, mais, au lieu de faire sortir de la place les bouches inutiles, on en ouvrit les portes à la population rurale. Un arrêté préfectoral du 10 août, rendu sur l'ordre du général Coffinières, vint régulariser cette atteinte formelle au règlement, en stipulant qu'aucune personne ne serait admise dans la place si elle n'apportait avec elle des vivres pour quarante jours au moins. Comme on le pense bien, la constatation des ressources était des plus difficiles ; aussi, devant le flot toujours croissant des émigrants, on dut, le 12 août, rapporter l'arrêté. Il était trop tard, car déjà plus de 20,000 personnes étaient venues augmenter la population civile de Metz, dont le chiffre normal de 50,000 âmes fut ainsi porté à 70,000. Interrogé sur les conséquences de l'arrêté du 10 août, le général Coffinières exprime l'opinion que les approvisionnements introduits par les réfugiés ont été très-considérables, et que la mesure a été plutôt utile que nuisible. Quoi qu'il en soit de cette opinion, rien ne légitime la fixation du chiffre de quarante jours indiqué par le commandant supérieur. De deux choses l'une : ou il

croyait que la durée de la résistance de la place ne dépasserait pas quarante jours, ou, dans le cas contraire, il s'imposait la nécessité de nourrir au delà de ce terme la population civile qu'il laissait pénétrer dans Metz.

Il est impossible de se rendre compte des motifs qui déterminèrent à n'exiger qu'un apport aussi restreint, qu'on reconnut plus tard être beaucoup trop faible, puisque la place est restée bloquée jusqu'au 29 octobre et que, par conséquent, elle fut obligée de nourrir pendant trente-sept jours les réfugiés qui s'étaient conformés aux prescriptions de l'autorité militaire.

Il semble qu'on hésitait alors à prendre les mesures imposées par les règlements, de peur de troubler l'esprit de la population.

Situation des approvisionnements à Metz lorsque le maréchal Bazaine prit le commandement en chef.

Au moment où le maréchal Bazaine prit possession du commandement en chef, le 12 août, il y avait dans la place de Metz, au dire des gens compétents, des vivres pour une période de soixante à soixante-dix jours pour la population normale de la ville, soit pour cinquante jours en tenant compte de la population réfugiée. Quant aux approvisionnements de l'armée, en raison du désordre qui régnait dans les gares, la situation était loin d'être connue. On l'évaluait à la quantité de vingt-trois à vingt-huit jours de vivres pour les hommes, sur le pied de 200,000 rationnaires militaires, et à celle de douze à quinze jours de fourrages pour les chevaux, sur le pied d'un effectif de 50,000 chevaux.

Ce n'est pas sans raison que le maréchal a pu dire que les autorités militaires n'avaient pas pris toutes les mesures propres à assurer les subsistances, mais il a tort de leur associer dans ce reproche les autorités civiles auxquelles n'incombait que le soin de se conformer aux instructions du commandant supérieur, qui ont toujours exécuté avec dévouement et patriotisme les prescriptions qu'elles reçurent et qui ont constamment pris l'initiative des propositions susceptibles de prolonger la résistance. De son côté, le maréchal Bazaine n'a donné aucun ordre en prévision du siège de la place. S'il pouvait supposer que ce fût chose faite, tout au moins aurait-il dû s'en assurer et s'informer des besoins de la place qu'il allait abandonner à elle-même.

On peut admettre qu'en présence des efforts que l'armée de Châlons allait tenter pour dégager l'armée de Metz, le maréchal ait pu jusqu'aux premiers jours de septembre considérer son séjour sous les murs de la place comme provisoire. Il ne pouvait plus avoir cette pensée à partir du moment où il apprit le désastre de Sedan, puisqu'il considéra dès lors comme impossible de reprendre la campagne ainsi que l'ont confirmé ses propres déclarations.

Aucune tentative n'est faite pour améliorer la situation des approvisionnements.

Pendant la première période qui correspond au présent chapitre, les préoccupations du maréchal auraient dû se porter sur la nécessité de rehausser les approvisionnements de la place, que le séjour de son armée allait diminuer, et de profiter de la faible occupation de la plaine de la basse Moselle et de la rive droite, résultant de la concentration de l'armée ennemie sur les plateaux de la rive gauche, pendant les premiers jours du blocus, pour faire rentrer les récoltes de cette partie des environs de Metz. Aucune tentative ne fut faite dans ce sens.

D'après les états fournis au général en chef et les renseignements donnés par les personnes les plus autorisées, les approvisionnements, tant de l'armée que de la ville, pouvaient s'élever au commencement de septembre à trente-huit ou trente-neuf jours de pain au taux de 750 grammes ; on commençait à consommer de la viande de cheval. Le sel faisait défaut. Cette situation commandait impérieusement l'emploi de mesures promptes et énergiques, tant pour ménager que pour rehausser ses approvisionnements.

Pour obtenir le premier de ces résultats, il importait de rechercher scrupuleusement toutes les ressources existantes, d'en faire une masse commune et de rationner, sans délai, la population comme l'armée ; enfin, de réduire le taux de la ration au strict nécessaire et d'éviter soigneusement tout gaspillage. Malheureusement aucune de ces dispositions ne fut prise et les quelques mesures que le maréchal se borna à prescrire dans la suite n'ont été décidées que trop tardivement et furent par là même illusoires.

En second lieu, bien qu'on eût laissé passer, sans la saisir, l'occasion de recueillir, presque sans coup férir, les récoltes de la plaine de la basse Moselle et des plateaux de la rive droite, on aurait pu encore faire, dès le commencement de septembre, des fourrages très-productifs. Des résolutions formelles avaient été prises à ce sujet dans le conseil du 26 août ; il n'y fut donné suite que près d'un mois après, et les opérations entreprises dans ce but, annoncées généralement trop à l'avance, conçues sans plan d'ensemble, exécutées à la hâte, furent loin de produire ce qu'on aurait pu en attendre et n'aboutirent qu'à faire incendier les villages que ces opérations, faites un mois à l'avance, auraient préservés.

Du reste, le général en chef laissa jusqu'à la fin le service de l'intendance opérer comme en campagne, en l'entretenant, comme le reste de son armée, dans l'idée d'une reprise imminente des hostilités. Il le détourna ainsi de son but principal, qui devait être la recherche des moyens qui pouvaient permettre de prolonger la durée des

vivres, et ce ne fut pas là une des moindres causes de leur épuisement prématuré.

Par suite de l'ignorance dans laquelle se trouvait l'administration sur les véritables intentions du maréchal, elle se détermina, entre autres mesures fâcheuses, à recourir à l'emploi du blé pour la nourriture des chevaux. Cette fatale décision, qui diminua de deux semaines environ la durée des approvisionnements, ne fut prise que dans le but de maintenir jusqu'à la dernière extrémité l'armée en état de tenir la campagne en lui conservant ses chevaux. Si l'intendant en chef avait su que le maréchal ne croyait plus possible de sortir, il est hors de doute qu'au lieu de sacrifier l'avenir en vue de ce résultat, il se fût exclusivement appliqué à prolonger la résistance en ne nourrissant que le nombre d'animaux nécessaire pour atteindre la limite des approvisionnements en pain.

En résumé, si, à partir du jour de sa nomination au commandement supérieur de la place de Metz, le général Coffinières a négligé de prendre les mesures nécessaires pour réunir dans le camp retranché les ressources du pays en blé, fourrages et bestiaux, le jour où le maréchal Bazaine a été investi du commandement de toute l'armée, il n'a donné aucun ordre pour constituer les approvisionnements de la place qu'il allait abandonner à elle-même. Plus tard, lorsque, revenu dans le camp retranché, il allait faire vivre ses troupes sur les magasins de la place, il ne prit aucune mesure pour recueillir les ressources qui se trouvaient à portée de ses campements, ni pour ménager celles dont il disposait. Il sera établi, dans la partie du rapport spécialement consacrée à la question des approvisionnements, qu'on pouvait se procurer aisément, à proximité, des vivres pour un mois, et qu'une sage économie dans la consommation de ceux qu'on avait en magasin, eût prolongé la durée pendant une égale période de temps.

CHAPITRE III

PREMIÈRES NOUVELLES DE LA BATAILLE DE SEDAN ET DES ÉVÉNEMENTS DU 4 SEPTEMBRE.

L'armée apprend les événements de Sedan et la révolution du 4 septembre. — Le maréchal porte à la connaissance de ses troupes la composition du gouvernement de la Défense nationale.

La marche de l'armée de Châlons avait été annoncée par la dépêche du 23 août et confirmée ensuite avec la plus grande précision, ainsi que nous l'avons précédemment exposé par les dépêches reçues le 29 et le 30, du général Ducrot et du maréchal de Mac-Mahon. A la suite de ces dernières communications, le maréchal Bazaine avait essayé, a-t-il dit dans son interrogatoire, une diversion pour attirer sur la rive droite de la Mo-